Questions au Feuilleton

Circonscriptions qui relèvent du bureau régional d'Ottawa

Circonscription électorale fédérale	Nom et adresse du point c contact
16. Nipissing	M. Fernand Rémillard C.P. 70 Lavigne (Ontario)
17. Ottawa-Carleton	Tom Lamothe 2, rue Séguin

	2, rue Séguin Ottawa (Ontario)
	K1J 6P6
10 Ottown Contro	M I amia Tanta

18. Ottawa-Centre	M. Louis Tarte
	42, avenue Primrose
	Ottawa (Ontario)
10 Ottowa Vanior	Mme Farla Charlehoi

19. Ottawa-vanier	M. Earla Charlebon
	196, rue Marlborough
	Ottawa (Ontario)
20 Ottowa Quest	Mme Lovce Erskine

20. Ottawa-Ouest	Mine Joyce Erskine
	1230, rue Major
	Ottawa (Ontario)
	K2C 2S2

21. Renfrew-Nord-	M. Wilfred LeBarr
Nipissing-Est	262, rue Catherine
	Pembroke (Ontario
	K8A 1V7

22. Sault-Sainte-Marie	M ^{me} Cathy Gernon
	152, rue Arden
	0 1 0 11 1 10 1

	Sault-Ste-Marie (Olitar)
23. Stormont-Dundas	M. Ed Lumley (député)
	302. rue Baldwin

	Cornwall (Ontario)
24. Sudbury	Sirio Bacciaglia
	902. rue Charlotte

902, rue Charlotte
Sudbury (Ontario)
P3E 4C4

25. Timiskaming	M. Dan Kilbride
_	6, rue Wood
	Kirkland Lake (Ontario)

26. Timmins	Conrad Carrière
	224, rue Spruce nord

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—M. VICTOR FISHER—MEXIQUE

Question nº 5373-M. Reynolds:

- 1. A quelle date le ministère des Affaires extérieures a-t-il été saisi pour la première fois du cas Victor Fisher?
- 2. A quel moment un membre de l'ambassade du Canada au Mexique s'est-il entretenu pour la première fois avec M. Fisher ou lui a-t-il rendu personnellement visite?
- 3. Quelles sont toutes les dates où un membre de l'ambassade du Canada au Mexique est entré directement en contact avec M. Fisher?
- 4. a) Quel membre de l'ambassade du Canada a autorisé les communications directes avec le juge instruisant cette affaire, b) à quelle date les agents de l'ambassade se sont-ils entretenus avec le juge?
 - [M. Roy (Laval).]

- 5. Le gouvernement canadien a-t-il eu des contacts avec des agents au niveau politique et, dans l'affirmative, quel était le nom du ou des fonctionnaires contactés?
- 6. Le gouvernement canadien a-t-il servi d'intermédiaire pour le versement de pots-de-vin à des fonctionnaires mexicains?
- 7. a) Combien de plaintes l'ambassade du Canada au Mexique a-t-elle reçues en 1974 et 1975, b) combien d'entre elles concernaient des prisonniers, (i) quel est leur nom (ii) depuis combien de temps sont-ils incarcérés?
- 8. Le gouvernement informe-t-il les Canadiens de ce qui peut les attendre au Mexique s'ils sont accusés d'avoir violé les lois du pays?
- 9. Des négociations sont-elles en cours avec le Mexique pour créer des tribunaux spéciaux à l'intention des touristes canadiens?
- 10. A l'heure actuelle, les gouvernements canadien et mexicain ont-ils engagé des négociations qui permettraient aux Canadiens arrêtés au Mexique d'être libérés sous cautionnement?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le 29 janvier 1976.

- 2. Le 16 février 1976.
- 3. Les dossiers indiquent que l'ambassade est directement entrée en contact avec M. Fisher les 16 février, 25 mars (deux fois), 9, 12, 21 et 22 avril. En outre, il y eut plusieurs échanges avec l'avocat et le cousin de M. Fisher.
- 4. a) Le chef de la section consulaire de l'ambassade. b) Le 26 février 1976.
- 5. Oui. Avec le gouverneur de Colima, le bureau du procureur général adjoint et avec S.E. l'ambassadeur du Mexique au Canada.
 - 6. Non.
- 7. a) En supposant que le mot «plaintes» signifie demande d'aide ou de renseignements, l'ambassade en a reçu environ 200 à 300 par mois; b) 61; (i) Ce genre de renseignement est confidentiel et n'est divulgué qu'avec le consentement des personnes concernées. (ii) La durée de la détention varie selon la nature du chef d'accusation et, le cas échéant, selon la durée de la sentence, si la personne est trouvée coupable.
- 8. Non. Il n'existe pas d'avertissement spécifique concernant le Mexique. Toutefois, les brochures intitulées «Renseignements pour voyageurs canadiens à l'étranger» et «Bon voyage, mais . . . », distribuées avec tous les passeports, renferment des renseignements généraux touchant les lois et règlements locaux à l'étranger et le genre de problème que les Canadiens peuvent rencontrer.
- 9. Non.
- 10 Non

LE TRAITEMENT ANNUEL DES FONCTIONNAIRES

Question nº 5497-M. Herbert:

Combien de fonctionnaires reçoivent actuellement un traitement annuel a) entre \$20,000 et \$30,000, b) supérieur à \$30,000?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Parmi les fonctionnaires pour qui le Conseil du Trésor est l'employeur, tels que déterminés à l'annexe 1, Partie 1 de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la CRTFP: 18,918 reçoivent un salaire de \$20,000 à \$30,000 et 4,652 reçoivent un salaire de \$30,000 et plus.